

Demande d'étude personnalisée Multirisque Bureaux

En complément de ce formulaire, vous pouvez nous faire parvenir :

■ Une photocopie de votre **Kbis**

■ Une photocopie de votre **bail**



Vos coordonnées :

Nom du souscripteur (ou raison sociale)

E-mail Téléphone



Votre activité :

Chiffre d'Affaires Numéro de SIRET



Informations sur les locaux à assurer :

Adresse des locaux à assurer

Code postal Ville

Qualité d'occupation des locaux : Propriétaire Locataire Autres :

Surface des locaux en m²

Montant à assurer :

Biens mobiliers

.....€

Dont informatique fixe

.....€

Dont informatique portable
en tous lieux

.....€

Dont marchandises

.....€



Garantie optionnelle – pertes financières :

Frais et pertes après sinistre :

(Frais supplémentaires d'exploitation, perte de revenus, frais et pertes additionnels, perte de valeur vénale, carence de fournisseur d'énergie, impossibilité d'accès)

Montant à assurer :€



Pour toute question, contactez le :
01 47 83 09 61

*Merci de bien vouloir dater et signer votre demande
de devis au dos de ce document.*

Le preneur d'assurance déclare :

- Ne pas avoir été résilié pour sinistre ou non-paiement des primes au cours des 24 derniers mois pour un contrat d'assurance couvrant des risques similaires.
- Ne pas exercer d'activité industrielle ou de transformation dans les locaux assurés.
- Que les bureaux ne sont pas situés dans un manoir, ni dans un château, ni dans un bâtiment classé monument historique ou répertorié à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.
- Que les bâtiments assurés sont construits et couverts en dur, c'est-à-dire : qu'ils sont clos, leurs murs sont construits pour au moins cinquante (50) % de briques, pierres, parpaings de ciment, béton, bardage double-peau ou verre sécurisé, et que leur toiture est couverte pour au moins quatre-vingt-dix (90) % en ardoises, tuiles, métaux, ciment, tôle de toiture ou verre sécurisé.
- Que les locaux assurés sont conformes aux normes en vigueur demandées par la législation du travail en ce qui concerne la présence d'extincteurs et les installations électriques.
- Que les portes d'accès principal aux bâtiments assurés sont des portes pleines, verrouillées au minimum par une serrure mécanique ou électronique.
- Que les autres ouvertures des bâtiments assurés situées à moins de 3 mètres du sol sont protégées par des volets métalliques ou en bois pleins, des persiennes métalliques, des grilles, des barreaux métalliques, des rideaux métalliques ou des éléments verriers anti-effraction.
- Ne pas avoir subi ou déclaré :
 - un sinistre Catastrophes Naturelles ou inondation au cours des 10 dernières années,
 - plus de 2 sinistres au total sur les 3 dernières années,
 - 2 sinistres de même nature sur les 3 dernières années,
 - 2 sinistres quelle qu'en soit la nature indemnisés pour un total de plus de 30.000 €.

Le preneur d'Assurance adressera à Aon une copie de son bail et de son Kbis avant toute souscription de contrat.

Fait à Le

Signature et cachet :

A retourner auprès d'Aon Professions
par e-mail : expert-comptable@aon.com
ou par courrier : 31-35 rue de la Fédération
75717 Paris Cedex 15

Pour toute question, contactez le : 01 47 83 09 61

Aon France

Aon France : siège social | 31-35 rue de la Fédération | 75717 Paris Cedex 15 | t +33(0)1 47 83 10 10 | f +33(0)1 47 83 11 11 | aonassurances.com

N° ORIAS 07 001 560 | SAS au capital de 46 027 140 euros | 414 572 248 RCS Paris | N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248

GARANTIE FINANCIERE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L512-7 ET L512-6 DU CODE DES ASSURANCES

Document non contractuel qui ne peut en aucun cas engager la responsabilité de l'entreprise ni de la société d'assurance.

*Sur la base des conditions négociées avec la compagnie d'assurance.